



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'aménagement du territoire

Rapport

Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 37, Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement en matière d'habitation

Procès-verbal de la séance du 2 juin 2022

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n ° 637-20220603

2022

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU JEUDI 2 JUIN 2022.....	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	3
AUDITIONS	3

ANNEXES

- I. Personnes et organismes qui ont été entendus
- II. Mémoires des personnes et des organismes qui n'ont pas été entendus

Séance du jeudi 2 juin 2022

Mandat : Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 37, Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement en matière d'habitation (Ordre de l'Assemblée le 31 mai 2022)

Membres présents :

M^{me} Boutin (Jean-Talon), vice-présidente

M. Benjamin (Viau)

M. Bussière (Gatineau)

M. Fontecilla (Laurier-Dorion), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement et d'habitation

M. Jacques (Mégantic)

M^{me} Laforest (Chicoutimi), ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

M^{me} Nichols (Vaudreuil), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'habitation

M^{me} Perry Mélançon (Gaspé), porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière d'habitation

M. Provençal (Beauce-Nord)

M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice)

M. Tremblay (Dubuc)

Témoins (par ordre d'intervention) :

Fédération québécoise des municipalités :

M^{me} Audrey Boisjoly, deuxième vice-présidente de la FQM et mairesse de Saint-Félix-de-Valois

M. Pierre Châteauvert, directeur des politiques

Union des municipalités du Québec :

M. Guillaume Tremblay, deuxième vice-président de l'UMQ, président du comité politique municipal en habitation et maire de Mascouche

M. Jean-François Sabourin, conseiller aux politiques

Corporation des propriétaires immobiliers du Québec :

M. Benoît Ste-Marie, directeur général

Réseau québécois des OSBL d'habitation :

M^{me} Jessie Poulette, vice-présidente

M^e Jacques Beaudoin, directeur des affaires publiques et juridiques

Front d'action populaire en réaménagement urbain et Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec :

M^{me} Véronique Laflamme, porte-parole, FRAPRU

M^{me} Marjolaine Deneault, porte-parole, RCLALQ

M. Cédric Dussault, porte-parole, RCLALQ

Réseau FADOQ :

M^{me} Gisèle Tassé-Goodman, présidente

M. Danis Prud'homme, directeur général

Institut de développement urbain du Québec :

M. Jean-Marc Fournier, président-directeur général

Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant :

M. Laurent Levesque, président

M^{me} Élise Tanguay, directrice des affaires publiques

Fédération régionale des OSBL d'habitation de la Montérégie et de l'Estrie:

M^{me} Denise Godbout, présidente de la FROHME et directrice de Le Habitations
l'Équerre

M^{me} Sylvie Adam, porte-parole des locataires, Villa Belle Rivière.

La Commission se réunit à la salle Pauline-Marois de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 56, M. Boutin (Jean-Talon) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission qu'il n'y a pas de remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M^{me} Laforest (Chicoutimi), M^{me} Nichols (Vaudreuil) et M. Fontecilla (Laurier-Dorion) font des remarques préliminaires.

AUDITIONS

La Commission entend la Fédération québécoise des municipalités.

À 12 h 39, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

La Commission entend l'Union des municipalités du Québec.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

L'audition se poursuit.

À 13 h 12, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 14 h 30.

À 14 h 32, la Commission reprend ses travaux.

La Commission entend la Corporation des propriétaires immobiliers du Québec.

À 15 h 27, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

La Commission entend le Réseau québécois des OSBL d'habitation.

À 16 h 20, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 7 minutes.

La Commission entend conjointement le Front d'action populaire en réaménagement urbain et le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec.

À 17 h 15, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 8 minutes.

La Commission entend le Réseau FADOQ.

À 17 h 55, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30.

À 19 h 33, la Commission reprend ses travaux.

La Commission entend l'Institut de développement urbain du Québec.

À 20 h 21, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

La Commission entend l'Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant.

À 20 h 21, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

La Commission entend la Fédération régionale des OSBL d'habitation de la Montérégie et de l'Estrie.

M^{me} la présidente dépose les mémoires des personnes et des organismes qui n'ont pas été entendus (annexe II).

À 21 h 56, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux au mercredi 8 juin 2022, à 7 h 45, où elle se réunira en séance de travail.

Le secrétaire de la Commission,

La vice-présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Félix Fortin-Lauzier

Joëlle Boutin

FFL/ag

Québec, le 2 juin 2022

ANNEXE I

Personnes et organismes qui ont été entendus

Personnes et organismes qui ont été entendus

Corporation des propriétaires immobiliers du Québec	
Fédération québécoise des municipalités	
Fédération régionale des OSBL d'habitation de la Montérégie et de l'Estrie	
Front d'action populaire en réaménagement urbain	003M
Institut de développement urbain du Québec	
Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec	002M
Réseau FADOQ	005M
Réseau québécois des OSBL d'habitation	004M
Union des municipalités du Québec	001M
Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant	010M

ANNEXE II

Mémoires des personnes et des organismes qui n'ont pas été entendus

Mémoires des personnes et organismes qui n'ont pas été entendus

Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec	009M
Association des propriétaires du Québec	007M
Boyer, Stéphane	006M
Communauté métropolitaine de Montréal	008M
Grondin, Olivier	012M
Ville de Montréal	011M

